

DEPARTEMENT DU GARD - COMMUNE DE DOURBES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL2025_025



Nombre de Conseillers :
En exercice 10
Présents 9
Procuration 1
Votants 10

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq avril à neuf heure trente,
Le conseil municipal de la commune de DOURBES, régulièrement convoqué
s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi,
sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal le 31 mars 2025

Étaient présents : Mmes LEBEAU Irène, THERIC Corinne, ESCANDE
Renaud, BALSAN Laurent, PONCELET Jean-Marie, SAUVAIRE Marc,
RAGUES Christian, ALBE Jean-Luc, THION Jean-Claude

Absents : JOSSINET Gaëlle

Procurations : JOSSINET Gaëlle (procuration à PONCELET Jean-Marie)

Vote :

Pour : 9

Abstention : 1

Contre : 0

APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-1,
L2312-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juin 2023 approuvant le passage à la
nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 pour le budget principal de la commune et autorisant
Mme le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans chacune des sections,
à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles
de chacune des sections,

Madame le Maire expose au conseil municipal le budget primitif 2025, arrêté par chapitre pour la
section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement, qui s'équilibre en dépenses et
recettes comme suit :

BUDGET DE FONCTIONNEMENT :

Libellé	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat reporté		946 454,40
Opérations de l'exercice	760 330,58	769 420,77
TOTAUX:	1 715 875,17	1 715 875,17

BUDGET D'INVESTISSEMENT :

Libellé	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat reporté	285 120,21	
Opérations de l'exercice	1 541 468,62	440 053,08
TOTAUX:	1 811 241,88	1 811 241,88

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le budget primitif 2025 et autorise Mme le
Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, le 05 avril 2025

Mme le Maire
Irène LEBEAU



Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 030-213001050-20250405-DEL025_2025-BF

